

qu'il fit à Rome, en ce temps-là, s'aida à leur obtenir l'approbation du Saint-Siège. Le pape Paul V octroya une bulle qui les érigea en monastère, sous le titre de Sainte-Ursule, et la règle de Saint-Augustin. Quand Mgr de Marquemont fut de retour à Lyon, il reçut leurs vœux solennels de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, donna le voile blanc à Catherine Ranquet et à six autres novices, le 6 avril 1620. Deux ans après, le 22 du mois de mai, Catherine prononça à son tour les vœux solennels entre les mains de Mgr de Marquemont. L'abbé Ménard, vicaire général substitué du Diocèse de Lyon, fut un de leurs premiers directeurs ; c'était lui qui avait en général l'inspection des maisons religieuses.

Il y avait à Grenoble des Filles de Sainte-Ursule. Dès qu'elles apprirent ce qui se passait à Lyon, quelles faveurs avaient obtenues les Religieuses de leur Institut, elles désirèrent prendre part aux droits venus de la Bulle et faire ériger leur maison en monastère. L'évêque de Grenoble, Pierre Scarron, s'adressa à l'archevêque de Lyon pour lui demander quelques-unes des Religieuses de notre ville, afin qu'elles allassent établir à Grenoble la vie régulière dans la maison des Filles de la Congrégation. La mère Catherine de Jésus fut chargée de la mission importante dont il s'agissait, et se trouva à Grenoble le 6 septembre 1623.

Il n'entre pas dans notre sujet de la suivre hors de Lyon, ni de raconter les bonnes œuvres par lesquelles cette sainte Religieuse se distingua dans son Ordre. Elle mourut à Grenoble le 14 août 1651 (1).

Chappuzeau (2) nous apprend que, en 1656, les Ursulines

(1) Voyez *la Vie et Vertus de la vénérable mère Catherine de Jésus Ranquet, Religieuse Ursuline de la ville de Lyon*, par Gaspard Augeri, prédicat. ord. de Sa Majesté ; Lyon, 1670, in-4°, avec portrait gravé par Cars, de Lyon.

(2) *Lyon dans son lustre*, pag. 71.